



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021

Chers citoyennes et citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous fais rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, FBL S.E.N.C.R.L.

Les états financiers consolidés de la Municipalité pour l'année 2021 furent examinés en détail et déposés à l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 5 avril 2022.

Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Damase et de l'organisme qui est sous son contrôle (Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains) au 31 décembre 2021. Ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

On constate que l'année 2021 s'est terminée avec un surplus budgétaire de 1 092 363 \$. Des revenus supérieurs aux prévisions à certains postes budgétaires (droits de mutation et consommation d'eau) ainsi que des dépenses inférieures aux prévisions à d'autres postes budgétaires (production eau potable, sécurité publique, loisirs) expliquent principalement ce surplus budgétaire enregistré à la fin de l'exercice financier 2021.

Au 31 décembre 2021 :

Dette à long terme :

La dette à long terme s'élève à 5 435 600 \$ (un montant de 1 538 000 \$ est assumé par une industrie seulement pour le RBS). Aucune nouvelle dette n'a été contractée en 2021.

Les montants de subvention pour les projets suivants : MELS (complexe Sportif), TECQ (travaux de réfection rues-rangs) sont à recevoir du gouvernement provincial pour un montant de 706 943 \$ et sont appliqués au remboursement en capital sur les échéanciers respectifs aux projets.

Il faut ajouter à ce montant l'endettement de l'organisme (MRC) pour un montant de 1 503 \$.

Ce qui donne un endettement net à long terme de 5 367 684 \$, au 31 décembre 2021, incluant un montant de 637 524 \$ à financer pour des investissements en cours.

Affectations :

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé des années antérieures. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement. La somme de 243 320 \$ fut affectée au fonds général, 39 000 \$ à l'assainissement des eaux usées et 122 550 \$ pour l'exploitation du RBS. Ces montants servent à maintenir les taux de taxes équilibrés d'année en année. De plus, nous avons affecté 18 884 \$ pour l'achat d'immobilisation provenant des surplus du fonds général et 19 740 \$ provenant du surplus affecté à l'aqueduc.

Transfert :

À titre de transfert des différends paliers de gouvernement, nous avons reçu pour l'année 2021, 5 260 \$ en aide financière de la MRC pour la formation de nos pompiers, 5 000 \$ de la député (fête familiale), 6 194 \$ programme PPASEP (vulnérabilité d'eau potable), 20 000\$ de la députée (voirie), 13 445 \$ programme PAVL (route locale).

Si vous avez des questions ou besoin d'information supplémentaire, il nous fera plaisir de vous y répondre.

Vous pouvez consulter le rapport financier 2021 sur le site internet de la municipalité ou au bureau de la mairie durant les heures d'ouverture.

En terminant, je tiens à féliciter mon équipe de travail, les gestionnaires, les élus pour le bon travail effectué tout au long de cette année particulière.

RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021 SUR UNE BASE ANNUELLE :
conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux :

Comprends la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme (Régie ou de la MRC).

| Nom des membres du conseil | Rémunération (excluant charges sociales) | Allocation dépenses |
|-----------------------------------|---|---|
| Christian Martin | 13 750 \$ (Municipalité) 5 725 \$ (MRC) | 6 875 \$ (Municipalité) 2 863 \$ (MRC) |
| Alain Robert | 7 333 \$ (Municipalité) 847 \$ (MRC) | 3 667 \$ (Municipalité) 424 \$ (MRC) |
| Claude Gaucher | 5 500 \$ (Municipalité) 770 \$ (Régie) | 2 750 \$ (Municipalité) 385 \$ (Régie) |
| Ghislaine Lussier | 5 500 \$ | 2 750 \$ |
| Gaétan Jodoin | 5 500 \$ | 2 750 \$ |
| Yvon Laflamme | 5 500 \$ | 2 750 \$ |
| Yves Monast | 5 500 \$ | 2 750 \$ |
| Guy Leroux | 917 \$ | 458 \$ |
| | 56 842 \$ | 28 424 \$ |

Alain Robert, maire
ce 3 mai 2022